

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 15 octobre 2015 à Moustiers Sainte Marie**



Membres présents : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 3 septembre 2015 à Moustiers Ste Marie

2. Avis sur le projet d'extension de réseau de la SCP

Suite à la présentation du projet d'extension du réseau de la Société du Canal de Provence sur le plateau de Valensole en Bureau du 21.04.2015, les membres du Bureau ont formulé un avis de principe sur le projet faisant notamment ressortir les différents enjeux (sur l'eau, agricoles, fonciers, sur la biodiversité, paysager) assorti d'un certain nombre de préconisations.

3. Validation de la stratégie éducative du Parc

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau ont validé la stratégie éducative, proposée par la commission diffusion des connaissances, et visant à établir un projet éducatif du Parc, cohérent, à la hauteur des enjeux du territoire, qui réponde aux besoins des acteurs locaux et de la structure.

4. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la régie d'aménagement du Parc et les communes de La Palud-sur-Verdon et d'Aiguines pour l'aménagement de deux belvédères dans les Gorges

Point reporté

5. Convention avec la SCIC Energ'éthique 04 sur le projet d'installation photovoltaïque de Valx

Les membres du Bureau ont validé l'avenant à la convention avec la SCIC Energ'éthique 04 prévoyant la modification de la durée de la convention, des précisions sur les investissements réalisés par chaque partie et une évolution du montant de la redevance

6. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 du Grand Verdon

Les membres du Bureau ont validé la convention avec le Pays A3V, définissant les conditions de partenariat et la répartition de la prise en charge des frais liés à l'animation et la gestion du programme, qui sera animé par le Groupe d'action Local Grand Verdon.

7. Modification délibération tarification marque Parc, pour le vin

Les membres du Bureau ont décidé de fixer à 100 € pour 3 ans, la participation due au titre de la marque Parc sur le vin, comme pour les autres produits et prestations marqués Parc.

8. Chèques cultures

Les membres du Bureau ont validé l'attribution de chèques cadeau en fin d'année, au personnel du Parc du Verdon pour valoriser l'implication de l'équipe.

9. Remboursement frais Elsa Barrandon

Les membres du Bureau ont validé le remboursement à Elsa Barrandon des frais d'essence qu'elle a dû avancer pour un véhicule de service et pour un montant de 10,29 € TTC.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 22 octobre 2015

Le Président,
Bernard CLAP